



DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL

SÉANCE DU 28 OCTOBRE 2025

N°039_2025

DATE DE LA CONVOCATION :
21/10/2025
DATE D’AFFICHAGE :
21/10/2025

Nombre de membres

En exercice : 15
Présents : 9
Absent : 5
Ayant donné procuration : 1

OBJET : Occupation du domaine public salles communales – Activités proposées par des personnes extérieures de la commune

L’an **DEUX MILLE VINGT CINQ** et le vingt-huit, à vingt heures dix, le Conseil Municipal de la Commune de LA BASTIDONNE s’est réuni au nombre prescrit par la loi, au lieu habituel de ses séances, en session ordinaire du mois d’OCTOBRE sous la présidence d’**Emma LEON, Maire** et la désignation de Madame Amelle HAFSAFA en qualité de secrétaire de séance.

Etaient présents : Mesdames, Messieurs, Emma LEON, Jean Charles BARBANT, Jacques DECUIGNIERES, Thierry DELESCLOSE, Gérard GRELET, Amelle HAFSAFA, Éric LEVANTIS, Thomas NERVI, Hugues SERVIERE.

Absents ayant donné procuration :

Laure VINCENT à Emma LEON

Absents :

Alexandre HAYEK

Lou LOMBARD

Vincent MARTIN

Sandrine PEREIRA

Exposé des motifs

Madame Amelle HAFSAFA rappelle que la salle Mandela est gratuite pour les associations du village de La Bastidonne. Cependant, la commune a signé des conventions de mise à disposition de la salle polyvalente Mandela avec des personnes extérieures à la commune.

Il est proposé de définir une redevance mensuelle pour les personnes extérieures de la commune, proposant une activité et utilisant une salle communale, de :

- 18 euros par mois pour une heure par semaine
- 36 euros par mois pour deux heures par semaine
- 54 euros par mois pour trois heures par semaine

Visas :

Vu l’article L2144-3 du Code Général des Collectivités Territoriales

Au vu de ce qui précède, où l’exposé de Madame Amelle HAFSAFA, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré
A L’UNANIMITE

- **Approuve** la fixation de la redevance mensuelle pour les personnes extérieures de La Bastidonne, utilisant une salle communale, selon les modalités précitées ci-dessus

Fait à La Bastidonne,
Le 28 octobre 2025.

Madame La Maire,
Emma LEON.

La Secrétaire de séance,
Amelle HAFSAFA.

